

Dundee, Technologies Durables Inc.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dundee, Technologies Durables Inc.

Dundee, Technologies Durables conclut une convention pour le traitement des poussières de raffinage porteuses d'arsenic avec une importante société minière d'exploitation de cuivre

Montréal, Québec, le 15 septembre 2015 – Dundee, Technologies Durables inc. (« DST ») (CSE : DST) annonce qu'elle a conclu une convention avec une importante société minière d'exploitation de cuivre (la « Société Minière ») pour le traitement par la technologie brevetée de DST des poussières de raffinage porteuses d'arsenic (les « poussières ») produites par les opérations de la Société minière.

La convention a pour but de déterminer une approche en deux temps qui vise, dans un premier temps, à démontrer le procédé de DST dans une usine d'une capacité d'une tonne par jour, dans le but de définir les conditions du traitement, dans la seconde phase, des poussières sur une base commerciale.

Les poussières sont produites lors de la fonte de minerai de cuivre contenant de l'arsenic alors que l'arsenic volatilisé se retrouve dans les poussières sous forme de trioxide de diarsenic avec des composés métalliques ou de métaux finement divisés.

À propos de Dundee, Technologies Durables, une société contrôlée par Dundee Corporation

DST a développé un procédé de stabilisation de l'arsenic sous forme de verre stable, pour lequel une demande de brevet a été déposée. Cette méthode utilise des produits chimiques à coût peu élevé pour produire un produit plus stable que les pratiques industrielles courantes. Cette approche pour la stabilisation de l'arsenic est une technique intéressante pour séparer le matériel toxique et présente des opportunités pour les dépôts, concentrés et matériel considérés comme contenant trop d'arsenic pour être exploités ou stabilisés avec les méthodes traditionnelles. DST a déposé des demandes de brevet pour son procédé dans plusieurs pays.

DST est engagée dans le développement de technologies visant le traitement de minerais réfractaires contenant des sulfures et de l'arsenic. DST a mis au point des procédés hydro-métallurgiques dont elle détient les brevets pour l'extraction des métaux précieux et communs de minerais, concentrés ou résidus miniers qui ne peuvent être extraits par les procédés conventionnels à cause de problèmes métallurgiques ou de facteurs environnementaux.

L'approche sous brevet de DST offre un procédé sans cyanure qui permet l'exploitation de gisements d'or ou autres dont les problèmes métallurgiques ne peuvent être réglés par les méthodes conventionnelles. Les principaux avantages de cette technologie innovatrice sont : la réduction du temps de traitement, le fonctionnement à boucle fermée qui élimine les coûteux bassins à résidus, la réduction de l'empreinte écologique grâce à des résidus inertes et stables et les émissions moindres grâce à une consommation plus faible d'énergie.

Le procédé développé par DST est reconnu comme une « technologie verte » qui a fait l'objet d'une subvention de 5,7 millions de dollars pour la construction et l'opération d'une usine de démonstration de 25 millions de dollars. Avec une capacité de 15 tonnes par jour de concentrés, l'usine de démonstration servira à prouver la technologie d'extraction par chloration à l'échelle industrielle dans des conditions d'opération continue.

DST a testé plusieurs gisements d'or différents, minerais tant oxydés que sulfurés, à l'échelle de laboratoire et à l'usine pilote. Ces tests ont permis de récupérer, de façon constante, plus de 90 % de l'or, par chloration plutôt que cyanuration.

Dundee, Technologies Durables Inc.

John W. Mercer

Président et chef de la direction

Tél: (514) 866-6001 # 239

Fax: (514) 866-6193

info@dundeetechnologies.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué comprend des énoncés prospectifs concernant des événements et des situations futurs qui comportent divers risques et incertitudes. Les résultats réels pourraient différer substantiellement de ceux prévus dans lesdits énoncés prospectifs en raison de nombreux facteurs, dont certains sont hors du contrôle de DST. Ces facteurs comprennent : les conditions générales du marché et de l'industrie, les risques liés à l'opération en continu et à la commercialisation d'une nouvelle technologie ainsi que d'autres risques qui sont décrits dans les documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes et sur l'opinion de la direction de DST à la date où de tels énoncés sont faits. Les hypothèses qui sous-tendent ces énoncés, bien que jugées raisonnables au moment de leur préparation, pourraient se révéler imprécises, et par conséquent, il faut éviter de se fier indûment aux énoncés prospectifs. DST n'a aucunement l'intention, ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'un ou l'autre des énoncés prospectifs en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si une loi applicable l'exige.

La Bourse canadienne des valeurs ne s'est aucunement prononcée sur cette transaction et n'a ni approuvé ou désapprouvé le contenu de ce communiqué de presse.